



## CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

Séance du 23/04/2024

Nombre de membres 11	
Présents	Qui ont pris part au vote
9	11

L'an 2024, le 23 Avril à 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Aubigné se sont réunis à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MOYSAN Youri, Maire, en session ordinaire, convoqués le 18/04/2024, conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

**Présents :** M. MOYSAN Youri, Maire, Mmes : JAMAUX Johanna, LETOURNOUX Isabelle, SAUVEE Stéphanie, MM : DENIAUD Bruno, GIRAUD Pierre-Yves, GRUEL Jean-Charles (arrivé point 2), RICHARD Bruno (arrivé point 2), VASNIER Pascal

**Excusés :** Mmes : BORDES Valérie, MIRAMONT Aurélie

**Procurations :** Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BORDES Valérie à M. MOYSAN Youri, MIRAMONT Aurélie à Mme SAUVEE Stéphanie

**A été nommé(e) secrétaire :** Mme SAUVEE Stéphanie

### 2024/27 – Tarifications salle des fêtes

#### Délibération 2024/27 – Nature de l'acte : 3.3 Locations

Vu la délibération 2016/45 fixant les tarifs de la location de la salle des fêtes pour les aubinois ;  
Vu la délibération 2018/46 autorisant la location de la salle des fêtes à la journée en semaine ;  
Vu la délibération 2021/14 fixant les tarifs de la location de la salle des fêtes pour les extérieurs ;

Considérant qu'il faille fixer des tarifs pour les demandes de location venant des associations extérieures à la commune et les institutions ;

Monsieur le Maire propose dans un premier temps que les tarifs de location de la salle des fêtes pour les aubinois et les extérieurs restent inchangés et les présente comme suit :

#### Habitant Aubigné

du 1/05 au 31/10		du 2/11 au 30/04	
1 journée	Week end	1 journée	Week end
84 €	113 €	97 €	134 €

#### Extérieur

du 1/05 au 31/10		du 2/11 au 30/04	
1 journée	Week end	1 journée	Week end
183 €	246 €	220 €	306 €

Prestations particulières :

- Noël et jour de l'an : + 46€ au tarif
- Nettoyage de la salle par la Commune : 100€

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants pour la location de la salle des fêtes par des associations extérieures à la Commune (location en semaine) :

- Réunion sans repas : 50€
- Réunion avec repas : 100€

Monsieur le Maire propose une mise à disposition gracieuse pour toutes les institutions en lien avec la Communauté de Communes du Val d'Ille Aubigné (GPAS, Codévia, CLIC, ADMR, Comice agricole) ainsi que pour les associations communales (Club des aînés Aubinois, Comité des fêtes, AICA, les classes d'Aubigné).

La salle est mise à disposition gratuitement pour le regroupement familial à l'occasion d'un décès d'un aubinois(e).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'UNANIMITE :

- **APPROUVE** les tarifs et les dispositions sus cités.

Le Maire  
Youri MOYSAN

La secrétaire de séance :  
Mme SAUVÉE Stéphanie



A blue ink handwritten signature, likely belonging to Mme Sauvée Stéphanie, the secretary of the meeting.